

**Commune de Donneloye**  
**Conseil Général**

8<sup>EME</sup> EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL DU 26 JUIN 2012

La séance est conduite par le président M. Gilbert Gavillet.

Le Conseil Général de Donneloye, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la commission de gestion, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour décide :

**d'adopter le préavis municipale No 8/2012 avec l'amendement de la  
commission de gestion :  
indemnité pour l'usage du sol**

- o De percevoir l'indemnité pour l'usage du sol conformément à l'article 20, alinéa 1 de la loi du 19 mai 2009 sur le secteur électrique et au règlement sur l'indemnité communale liée à l'usage du sol pour la distribution d'électricité. Le revenu de cette indemnité devra être affecté au fonds de renouvellement et de rénovation.

Le Président



Gilbert Gavillet



La secrétaire



Angélique Bovey

Prahins, le 27 juin 2012

## Demande d'approbation

Madame la Cheffe de département,

Conformément à l'article 20 al. 1 de la Loi sur le secteur électrique (LSecEI) et au Règlement sur l'indemnité communale liée à l'usage du sol pour la distribution d'électricité (Ri-DFEi), la commune ci-dessous mentionnée a adopté un règlement communal par lequel elle décide de prélever l'indemnité prévue à l'article 1<sup>er</sup> du Ri-DFEi.

Après examen du règlement mentionné ci-après et conformément aux échanges intervenus entre le SEVEN, le SeCRI et le SJL, le SEVEN constate qu'il est légal.

Nous vous recommandons donc d'approuver :

- **le règlement de la commune de Donneloye décidant de prélever l'indemnité pour usage du sol**

en apposant votre signature, accompagnée de la date et du sceau du département, à la fin des trois exemplaires du présent document.

L'extrait du procès-verbal du Conseil Général de Donneloye est annexé à la présente.

Veillez agréer, Madame la Cheffe du département, nos salutations respectueuses.



Cédric Matthey  
Juriste

Lausanne, le

14 SEP. 2012

Approuvé par la Cheffe du Département  
de la sécurité et de l'environnement,

Jacqueline de Quattro

